



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2015

DELIBERATION N° 2

Nombre de
membres en
exercice : 29

Présents : 21

Votants : 29

Pour : 29

Contre : /

Abstentions : /

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 18 novembre 2015

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, M.EVENE, G. LASSABE, C.ORDONNES, G.MOSCHETTI, A.VALOT, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCO, G. ELGART, J. DOS-SANTOS, I.OXOBY-PAGNAN, C. DUFOUR, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. MARTIN, P.FAVRAUD, F.DUPLASSO,

Membres excusés : L. DARRIBEROUGE (pouvoir à C.DUFOUR), P.ACEDO (pouvoir à G.LASSABE), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCO), UA DEL PRADO (pouvoir à G.MOSCHETTI), S. PUYO (pouvoir à J.DOS SANTOS), M.LORDON (pouvoir à F.GONZALEZ), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP.CRESPO), Ch.DAVID (pouvoir à J.DUBOURDIEU)

Secrétaire de séance : N.DAUGA

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 6 avril 2010, le régime indemnitaire des agents de la Ville et du CCAS a été remanié afin d'améliorer sa lisibilité, de résorber les inégalités entre filières, d'améliorer la situation des personnels de catégorie C, de reconnaître les fonctions d'encadrement intermédiaire et de chef de service.

Cette délibération prévoit une modulation du régime indemnitaire liée au critère de l'absentéisme pour cause de maladie ordinaire.

Après plusieurs années d'application, il apparaît que cette modulation n'a pas eu d'impact sur le niveau de l'absentéisme. L'effet produit reste très modeste. Par ailleurs, le lien entre les absences et les sommes retenues sur le régime indemnitaire des agents n'est pas directement avéré et lisible.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer cette modulation à compter du 1^{er} janvier 2016. En contrepartie, la recherche d'autres leviers de lutte contre l'absentéisme sera engagée dans le cadre du dialogue social (conditions de travail, prévention des risques, organisation du travail, mobilité, etc...).

Révision du régime
indemnitaire

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Cette proposition a recueilli l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique le 29 septembre 2015.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Décide la suppression de la modulation du régime indemnitaire liée à l'absentéisme à compter du 1^{er} janvier 2016.

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 25 novembre 2015
Le Maire,**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/11/2015
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/11/2015